



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Effectifs de la police nationale sur l'île de Porquerolles

Question écrite n° 81

Texte de la question

M. Stéphane Rambaud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'île de Porquerolles. En effet, du fait d'un manque d'effectif, les policiers basés sur l'île de Porquerolles devront, cet été, prendre la dernière navette maritime afin de retourner sur le continent. Cette année, pour la première fois depuis trente ans, les habitants de l'île ne pourront plus bénéficier du service de protection de nuit auquel ils ont légitimement droit. Or, en période estivale, la perle des îles d'Or voit sa population multipliée par trois du fait de l'arrivée massive des touristes. Les activités de nuit connaissent alors un essor sans précédent, les bars laissent le volume sonore s'envoler jusqu'au petit matin. L'île, livrée à elle-même en l'absence de surveillance policière, est victime de toutes sortes d'incivilités, de débordements et parfois même de trafics de substances illicites. Les cinq pompiers qui, eux, restent de garde toute la nuit sur l'île ne veulent et ne peuvent se substituer à la police. De minuit, heure de départ de la dernière navette vers le continent, jusqu'à l'aube, Porquerolles ne connaît plus la tranquillité. Malgré les demandes appuyées de la municipalité, les effectifs de la police nationale restent insuffisants et expliquent la situation difficile que vit l'île de Porquerolles en période estivale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre afin de renforcer les moyens de la police sur la commune de Hyères-les-Palmiers afin qu'ils puissent maintenir un service de protection de nuit sur l'île de Porquerolles durant toute la période estivale.

Texte de la réponse

La circonscription de sécurité publique de Hyères-les-Palmiers (Var), qui couvre les villes de Hyères et de Carqueiranne, disposait fin juin 2016 d'un effectif opérationnel de 81 gradés et gardiens de la paix. Au 31 décembre 2022, cet effectif opérationnel s'élevait à 85 gradés et gardiens de la paix. Conformément aux engagements du Président de la République de renforcer les effectifs des forces de l'ordre en tout point du territoire entre 2017 et 2022, la circonscription de police de Hyères a largement bénéficié de cette dynamique. Cette circonscription de police peut aussi s'appuyer au quotidien sur les 12 policiers adjoints qui y sont affectés et, lorsque cela s'avère nécessaire, sur les 64 policiers des unités départementales de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Var. Comme souligné dans la question, les enjeux de sécurité sont encore plus sensibles l'été dans les secteurs touristiques. Tel est le cas dans le Var, par exemple à Hyères et dans les îles d'Or. Il convient à cet égard de rappeler que, sur le plan national, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a pris comme chaque été d'importantes mesures pour assurer la sécurité dans les lieux connaissant une forte affluence estivale (sécurisation des déplacements sur l'ensemble des réseaux de transport ; protection des grands événements, en lien étroit avec les organisateurs et les collectivités concernées ; mobilisation de nageurs-sauveteurs des CRS pour concourir, aux côtés des communes, à la mission de secours en mer et de surveillance des plages et baignades, etc.). Ce dispositif permet aussi de renforcer significativement de nombreux départements en forces de l'ordre : des « renforts saisonniers » de policiers sont ainsi déployés dans les secteurs les plus touristiques pour renforcer les effectifs locaux de sécurité publique et répondre aux besoins accrus de sécurité. La circonscription de sécurité publique de Hyères a bénéficié du renfort de 12 policiers durant l'été 2022. Par ailleurs, le Var bénéficie, au titre du dispositif estival de

renforts saisonniers, de deux compagnies républicaines de sécurité (CRS), chargées de la lutte contre la délinquance en renfort des circonscriptions de sécurité publique du littoral. L'une, déployée dans le secteur de Toulon / La Seyne-sur-Mer, est régulièrement intervenue à Hyères. Le département dispose aussi du renfort de 4 policiers des unités motocyclistes zonales des CRS, chargés de la lutte contre l'insécurité routière, qui interviennent notamment à Hyères. A Hyères, la police nationale est totalement engagée dans la lutte contre la délinquance, avec le renfort régulier d'unités départementales (opérations de sécurisation dans les quartiers sensibles, renforts sur l'île de Porquerolles, etc.). L'ensemble des quartiers de la commune font l'objet d'une attention particulière, notamment par des patrouilles quotidiennes et soutenues de sécurisation. Les quartiers du Val-des-Rougières et du centre ancien mobilisent particulièrement la police nationale. Dans ce dernier quartier, caractérisé par ses enjeux touristiques et son dynamisme commerçant, la sécurité publique est particulièrement attentive aux nuisances et incivilités qui peuvent y nourrir le sentiment d'insécurité. Des patrouilles pédestres et motorisées y interviennent régulièrement. Des contrôles administratifs sont également réalisés. Comme dans tout le territoire national, la lutte contre le trafic de stupéfiants constitue une priorité absolue de l'action des forces de police. Une attention particulière est naturellement portée à cet égard, tant par les services généralistes de la DDSP que par les services spécialisés de la police judiciaire (service de police judiciaire de Toulon), à la situation dans le quartier du Val des Rougières, zone de trafics de drogue. Des rivalités entre bandes y ont abouti à plusieurs affrontements armés en 2021. Différentes opérations menées par le service de police judiciaire de Toulon en 2021, visant à démanteler ces clans en rivalité, ont permis l'incarcération des différents responsables de ces groupes et de nombreuses saisies d'armes. Ces actions de police judiciaire ont permis un relatif retour au calme dans cette cité. La mobilisation anti-drogue reste nécessaire et se poursuit : la sécurité publique y intervient régulièrement pour des opérations anti-drogue et pour verbaliser les « clients » sur le fondement de la procédure d'amende forfaitaire délictuelle. Début août 2022 par exemple, la sécurité publique (BAC) saisissait 1 kg de stupéfiants (opiacés et cocaïne) dans cette cité. Alors que la circonscription de sécurité publique de Hyères couvre un territoire touristique et très étendu, les enjeux de sécurité sur l'île de Porquerolles sont pleinement pris en compte. 3 policiers des « renforts saisonniers » sont ainsi spécifiquement affectés sur l'île, disposant d'un véhicule sérigraphié. Ils interviennent à partir du poste de police municipale situé sur la place centrale du village, là où la concentration de population est la plus importante. Logés sur place, ces policiers nationaux assurent la sécurité en particulier la nuit, avec le renfort en journée de policiers municipaux. Par ailleurs, avec parfois le soutien de la vedette départementale de la police nationale et des effectifs de la DDSP, le commissariat de Hyères a conduit cet été plusieurs opérations de police et de contrôles administratifs (régulièrement en collaboration avec d'autres administrations, dans le cadre par exemple de la lutte contre la fraude), notamment la nuit. Des opérations anti-drogue de la BAC sont aussi régulièrement menées sur l'île. Chaque fois que cela est nécessaire, des renforts départementaux sont en outre intervenus en soutien des effectifs de la circonscription. L'État est donc pleinement mobilisé. À ses côtés, l'implication des élus locaux est indispensable, notamment par le recrutement de policiers municipaux et le déploiement de caméras de vidéoprotection sur la voie publique. Il convient à cet égard de souligner que les communes de Hyères et de Carqueiranne disposent d'une police municipale et qu'une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale a été signée avec les maires des deux villes.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Rambaud](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2022](#), page 3418

Réponse publiée au JO le : [2 mai 2023](#), page 4020